



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

DE FIN DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 29 février 2024 chargeant madame Maryse Masson, attaché principal, des fonctions de responsable territoriale solidarités par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité – site d'Outreau, à compter du 11 septembre 2023,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que madame Maryse Masson n'exerce plus ses fonctions de responsable territoriale solidarités par intérim, à compter du 18 mars 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions exercées par madame Maryse Masson en qualité de responsable territoriale solidarités par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité – site d'Outreau à compter du 18 mars 2024.

Arras, le 16 avril 2024
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20240416-RH04612CD0424-AI
Date de télétransmission : 26/04/2024
Date de réception préfecture : 26/04/2024